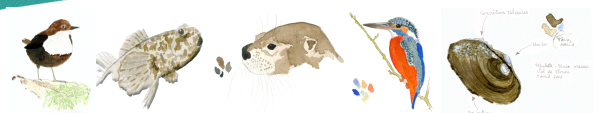




VAL DE GARTEMPE



NFO RESEAU



Le syndicat Mixte des sources de la Sèvre Nantaise (79), s'est vu récompenser lors des trophées de l'eau 2007 (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) pour son action [d'aménagement d'une zone humide](#) en frayère à brochets. En effet, après un inventaire des zones humides ainsi que de leurs fonctionnalités, il était important de d'agir rapidement et efficacement sur ces sites. Ainsi avec le propriétaire du moulin, très motivé, le syndicat a choisi d'augmenter la surface de la frayère, d'augmenter le temps de submersion et en période estivale d'assurer la pousse et l'entretien par pâturage. De plus, afin de mobiliser au maximum les volontés, des réunions d'informations ont été organisées avec les acteurs locaux, avec l'aide de l'ONEMA. 05 49 72 60 44



AGENDAS DES RIVIERES



2 février : [journée mondiale](#) des zones humides.

Quelques manifestations sont organisées dans la région (n'hésitez pas à me contacter pour la diffusion de vos informations-voir coordonnées en bas de la page) :

Visite sur le marais de la Seudre (association Seudre et mer et Ass. L'Huitre pédagogique) : 05 46 22 73 98

Sortie à vélo dans les marais périurbain de Rochefort (3/02) : 05 46 82 12 44



Samedi 16 février- **Adhérents**

Prospections loutres, castor et campagnol amphibie. Rappel des indices de présence puis prospection.

Rendez-vous 11h00 à Vienne Nature - prévoir pique-nique : 14 Rue Jean Moulin 86240 FONTAINE LE

COMTE—Téléphone : 05 49 88 99 04 - Fax : 05 49 88 98 78—Messagerie : vienne.nature@wanadoo.fr



ACTUALITES DES PARTENAIRES



Formation organisée par l'ONEMA : catalogue consultable sur Internet : [cliquez ici](#)

Réseau de contrôle « Poissons » pour la mise en œuvre de la DCE : L'Onema assure le pilotage fonctionnel du système d'information destiné à connaître l'état des milieux aquatiques. Pour les eaux de surface, l'objectif principal fixé par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) vise à atteindre le « bon état » des eaux au plus tard en 2015. En tant qu'opérateur de recueil de données, l'Onema a en charge le compartiment « poisson ». Selon la DCE, l'évaluation de la qualité pour ce compartiment doit se fonder à la fois sur la composition des peuplements, l'abondance des populations et leur structure d'âge. Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)



Le Conseil Général de la Creuse lors de sa séance des 19 et 20 décembre 2006, à décider de structurer sa politique environnementale autour de la gestion de la ressource en eau. Afin de confirmer son engagement, il a décidé de mettre en place une assistance technique auprès des collectivités locales ayant une compétence aménagement de rivière. Une cellule « ASTER » (cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières) a donc été créée le 6 août 2007 en convention avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Concrètement, l'ASTER peut apporter son soutien technique aux collectivités locales qui le demandent pour :

- ✦ l'aide à la rédaction de cahiers des charges,
- ✦ assister les maîtres d'ouvrages lors de rendus d'études préalables aux « CRE » (Contrat Restauration Entretien) de rivières,
- ✦ aider administrativement les techniciens de rivière dans les procédures de marchés publics, apporter son expertise concernant la réalisation de travaux en bord de rivière, et enfin apporter sa réflexion sur de futurs projets. Outre cette présentation succincte de l'ASTER 23 et de ses activités, vous pouvez si vous souhaitez plus de renseignements contacter Florent IRIBARNE au Conseil Général de la Creuse Service Environnement Agriculture et Développement Rural—14 avenue Pierre LEROUX B.P 17 23001 GUERET cedex